

**Marché Public régi par l'ordonnance n°2015-899 du 23
juillet 2015**

***RÉALISATION DE TRAVAUX POUR L'HÔTEL
D'ENTREPRISES DE LEXOS***

Cahier des Clauses Particulières

Remise des offres

Date limite de réception des offres : 23 octobre 2017

Heure limite de réception : 12h00

Article 1 : Collectivité maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
Mairie de Saint Antonin Noble Val
82140 SAINT ANTONIN NOBLE VAL
Tél. : 05 63 30 67 01
Fax : 05 63 30 68 58

Représenté par son Président Monsieur MASSAT.

Article 2 : Objet du marché

La présente consultation est lancée d'après l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015. Elle concerne la réalisation de travaux pour l'Hôtel d'entreprises de Lexos.

Article 3 : Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- l'Acte d'Engagement (AE)
- le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- le Règlement de Consultation (RC)
- le Détail Estimatif (DE)

Article 4 : Lieu de livraison

Les travaux sont à réaliser à l'adresse suivante : lieu dit L'Usine (derrière la déchetterie), Lexos, 82330 VAREN.

Article 5 : Délai de livraison

Les délais de réalisation sont laissés à l'initiative du candidat, sachant que le délai de livraison des travaux doit être le plus réduit possible et tendre vers une livraison au plus tard le 31 décembre 2017.

Article 6 : Garantie

L'entreprise candidate devra être assurée par une garantie décennale.

Article 7 : Conditions particulières administratives

7-1 Dispositions Financières

Le délai de validité des offres est de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de remise des offres fixées par le règlement de consultation.

Les prix proposés sont fermes, ni actualisables, ni révisables.

7-2 Conditions de facturation

Les prix du marché sont hors TVA. Ils comprennent toutes sujétions et les travaux mentionnés dans le Cahier des Charges, ainsi que les propositions éventuelles des candidats.

Facturation de la totalité de chaque lot à la réception des travaux, à la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron – Mairie - BP30 – 82140 SAINT ANTONIN NOBLE VAL.

7-3 Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt et sans mise en demeure préalable, une pénalité correspondante à 1/1000^{ème} du montant du marché, par jour calendaire de retard.

7-4 Règlement des comptes

- 100 % des sommes seront mandatées par la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron. Le délai de paiement ne peut excéder 30 jours à compter de la date de dépôt de la facture au siège de la Communauté de Communes.

Article 8 : Caractéristiques techniques

Dispositions préalables et communes à chacun des lots :

Pour tous les travaux nécessitant un métré précis, merci d'indiquer le prix unitaire par mètre linéaire.

LOT n°1 : Mur de séparation (longueur 30 mètres environ)

Construction d'un mur de séparation incluant :

- Des agglos en blocs (20 x 20 x 50)
- Un linteau à 3 mètres de hauteur, au milieu du mur
- Une ceinture et poteaux raidisseurs tous les 2,5 mètres
- Arase au siporex entre la ferme et le toit

En option :

- Fourniture et pose d'un cordon coupe-feu, sur toute la longueur du mur.

LOT n°2 : électricité extérieure

- Réalisation d'une tranchée (dans béton) de 12 mètres environ (plus ou moins 30 %)
- Fourniture et pose d'un câble (3x70+54 alu) sur une longueur d'environ 130 mètres
- Fourniture et pose d'un poteau bois 12 S 140
- Ancrage du câble au bâtiment

LOT n°3 : électricité intérieure

- Fourniture et pose d'un tableau électrique équipé (protection, disjoncteur, etc) avec une prise (220V) et une prise (380V).
- Fourniture et pose de deux prises supplémentaires (une prise en 220V, et une prise en 380V), à 10 mètres environ du tableau
- Modification du réseau d'éclairage existant pour créer deux réseaux distincts avec interrupteur dédié pour chaque réseau (Pour cette dernière tâche les travaux, en hauteur, nécessitent l'usage d'une nacelle, dont le coût est à inclure dans la proposition).